

AB ELEC
Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 2 000 euros
Siège social : 127 impasse du Crozat
74500 ST PAUL EN CHABLAIS
911 630 424 RCS THONON LES BAINS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 30 NOVEMBRE 2023

L'An Deux Mil Vingt-Trois,
Le 30 novembre,
A 19 heures,

Monsieur Anthony BURNET demeurant 127 impasse du Crozat 74500 ST PAUL EN CHABLAIS,

Propriétaire de la totalité des 200 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la Société **AB ELEC**,

Associé unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Modification des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social et de la durée de l'exercice en cours,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique décide de **modifier la date de clôture de l'exercice social** pour la fixer au **31 AOÛT**.

L'exercice social en cours aura donc une **durée exceptionnelle de vingt (20) mois** et sera clos le **31 AOÛT 2024**.

L'associé unique décide, en conséquence, de modifier *l'article 15* des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 15 - EXERCICE SOCIAL - COMPTES SOCIAUX

Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le **1^{er} SEPTEMBRE** et finit le **31 AOÛT**.

Le second paragraphe est supprimé.

Le reste de l'article demeure inchangé.

AB

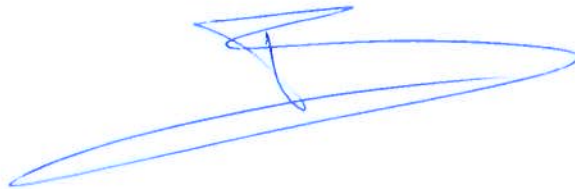
DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

CLOTURE

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Anthony BURNET

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'A' followed by a long horizontal stroke and a small loop at the end.